
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

INNOVATION : DES SOLUTIONS POUR CONTRER LE RETARD DU QUÉBEC

Montréal, le 20 mars 2017 – À l’heure où le gouvernement du Québec s’appête à lancer une nouvelle stratégie pour stimuler l’innovation, le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal (CPP) dévoile une étude qui dénonce le peu d’efficacité des politiques adoptées à ce jour et formule quelques recommandations.

Dans ce rapport, le CPP explique pourquoi les entreprises québécoises accusent aujourd’hui un retard considérable en matière de recherche et développement (R-D) et propose des solutions concrètes pour favoriser l’innovation. « Non seulement cette analyse révèle que les sommes importantes que l’État québécois consent depuis des années à l’innovation ne portent pas leurs fruits, mais que ce sont surtout les grandes entreprises qui en profitent, affirme Robert Gagné, directeur du CPP. Alors que les PME représentent 98 % du tissu économique au Québec, seulement 1,7 % d’entre elles se prévalent du crédit à la R-D. » Comme 80 % de l’aide versée chaque année par le gouvernement du Québec pour soutenir l’innovation prend la forme d’une aide fiscale, il est devenu clair que les PME, qui ont pourtant une forte capacité à générer de l’innovation, ne bénéficient pas pleinement de ce soutien.

Un constat s’impose donc ici : le gouvernement québécois doit revoir en profondeur sa façon d’appuyer les entreprises et non plus se contenter de multiplier les mesures sans en valider les réels impacts.

Quelques recommandations

Pour renverser cette tendance et améliorer l’efficacité de l’intervention gouvernementale, les chercheurs du CPP proposent cinq recommandations :

1) D’abord, le gouvernement du Québec devrait privilégier une approche par projet pour soutenir la R-D auprès des grandes entreprises. Au lieu de leur offrir systématiquement un financement dès qu’elles souscrivent aux conditions des crédits d’impôt à la R-D, l’État produirait de meilleurs résultats en sélectionnant en amont les projets financés. Le cas échéant, il pourrait valider l’efficacité de ses interventions et retirer le financement si les objectifs ne sont pas atteints. « Pour l’heure, la stratégie du gouvernement semble avantager les grandes entreprises, souligne Robert Gagné. D’une part, parce que leurs projets sont de plus grande envergure, mais, d’autre part, parce qu’elles détiennent l’expertise et les ressources nécessaires pour se prévaloir des crédits à la R-D. Résultat : moins de 500 entreprises s’approprient près de 40 % des sommes allouées aux crédits à la R-D, et le gouvernement dispose d’une faible marge de manœuvre pour valider l’efficacité des sommes consenties. »

2) Même si, avec le temps, le crédit à la R-D s’est avéré moins efficace pour inciter les PME à entreprendre des activités de R-D, le gouvernement devrait néanmoins le préserver pour maintenir la parité avec les autres provinces. Toutefois, ce crédit ne devrait être offert qu’aux PME et ses termes devraient être resserrés. Les taux pourraient demeurer les mêmes – en l’occurrence les plus généreux au Canada –, mais le crédit ne devrait plus être pleinement remboursable ni permanent. De cette façon, l’État éviterait de financer année après année des activités de R-D récurrentes et peu porteuses.

3) Puisque seulement 1,7 % des PME bénéficient des crédits à la R-D, le gouvernement devrait s'assurer de fournir des liquidités aux 98,3 % des PME qui ne s'en prévalent pas. Plutôt que d'opter à nouveau pour une approche par crédit d'impôt pour réduire le fardeau fiscal d'un nombre limité de PME, le gouvernement devrait agir en amont en abolissant la taxe sur la masse salariale prélevée systématiquement auprès des PME québécoises. Ce faisant, le gouvernement rejoindrait un maximum d'entreprises qui disposeraient alors de liquidités pour financer des activités d'innovation qui ne sont pas nécessairement reconnues comme telles par la définition des crédits à la R-D : investissements en TIC, modernisation de la production, acquisition de brevets ou de licences, etc.

4) Considérant que le secteur manufacturier a toujours été le moteur de la R-D au Québec, le gouvernement devrait s'attaquer spécifiquement à la compétitivité des PME manufacturières, d'abord pour qu'elles fassent mieux face à la concurrence étrangère, mais aussi pour qu'elles demeurent les véritables moteurs de l'innovation au Québec. Pour stimuler efficacement l'innovation auprès de ces entreprises, le gouvernement devrait unifier les crédits actuellement proposés de manière à recentrer l'aide vers des investissements qui stimulent et encouragent leur compétitivité : achat de technologies et de procédés développés par des tiers, investissements en TIC, modernisation de la production, etc. Avec le crédit à la R-D, les PME manufacturières disposeraient ainsi de deux mesures pour les inciter à innover, que ces activités passent par de la R-D effectuée localement ou par des investissements qui contribuent à améliorer l'efficacité de leur production.

5) De manière générale, le gouvernement devrait effectuer un examen approfondi de ses programmes, mesures, politiques, stratégies et organismes dédiés à l'innovation. « Plutôt que de chercher à contourner le problème de sédimentation de l'aide en créant une plateforme comme QuébecInnové, laquelle vise à simplifier l'accès aux services, le gouvernement devrait plutôt évaluer systématiquement l'efficacité de ses interventions et des organismes qu'il finance, conclut Robert Gagné. Effectuée périodiquement, une telle évaluation permettrait de concentrer l'aide vers les mesures les plus porteuses. »

Pour en savoir plus :

- Consultez le rapport [Des solutions pour stimuler l'innovation au Québec](#)
- Téléchargez le communiqué de presse [en anglais](#).

À propos du Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers

Créé en 2009, le Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal mène une double mission. Il se consacre d'abord à la recherche sur la productivité et la prospérité en ayant comme principaux sujets d'étude le Québec et le Canada. Ensuite, il veille à faire connaître les résultats obtenus en organisant des activités de transfert, de vulgarisation et, ultimement, d'éducation. Pour en apprendre davantage sur le Centre, visitez le www.hec.ca/cpp.

- 30 -

Source :

Liette D'Amours
Responsable des relations médias
Tél. : 514 649-2347
info.cpp@hec.ca